

Le pôle enfance jeunesse regroupe les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP), le centre de Loisirs (ALE), les affaires scolaires, la restauration scolaire et le guichet unique d'inscription. Nos différentes structures d'accueil et de loisirs accompagnent vos enfants tout au long de l'année avec de nombreuses animations, évènements et sorties à destination des enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans.

**Élus :** Arlette Raja, Adjointe au scolaire, à l'enfance et la jeunesse  
Sonia Reboul, déléguée à l'enfance et la jeunesse  
Jean-Claude Pagnier, délégué au scolaire  
Isabelle Alibert, déléguée au scolaire

**Permanence de Mme Raja** le mardi de 10h à 12h en Mairie sur rendez-vous au 04 67 78 99 51

### **PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

Resp : Sabrina Ibanez  
26, rue de la salle - 34 560 POUSSAN  
Tel : 04 67 43 78 44 / 07 87 55 72 66  
Courriel : [sej@ville-poussan.fr](mailto:sej@ville-poussan.fr)

### **Guichet Unique**

Resp. : Valérie Fernandez  
Tél. : 04 67 18 24 85  
Courriel : [guichet.unique@ville-poussan.fr](mailto:guichet.unique@ville-poussan.fr)  
Le guichet unique est ouvert tous les matins du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.  
Fermeture annuelle entre Noël et jour de l'an et du 15/08/2020 au 30/08/2020

Le guichet unique vous accueille pour toute inscription relative :

- à la cantine
- aux accueils de loisirs périscolaires : ALP des Baux et ALP Véronique Hébert
- à l'accueil de loisirs extrascolaires ALE (mercredis et vacances)
- aux séjours pré-ados et ados de l'été
- aux classes de découverte
- à la pré-inscription scolaire

### **INSCRIPTIONS**

Le dossier d'inscription du pôle enfance jeunesse est obligatoire pour tout enfant fréquentant les accueils de loisirs. Attention ! Si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription dans le cadre de l'ALP (cantine, accueil du matin/soir),

vous n'avez pas à remplir de nouveau dossier. Les inscriptions sont ouvertes trois semaines avant chaque période : les mercredis de vacances à vacances ainsi que les différentes vacances scolaires. Attention, il n'y a pas de réinscription automatique. Le nombre de places étant limité, pensez à inscrire votre enfant au plus vite.

Les familles ayant des enfants scolarisés qui bénéficient d'une reconnaissance auprès de la MDPH, d'un PAI ou d'un AVS sur le temps scolaire doivent le signaler au guichet unique lors de l'inscription pour en informer les équipes pédagogiques.

### **Infos familles pré-inscription rentrée scolaire 2020-2021**

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.

Les dossiers complets seront traités et le service enfance jeunesse reviendra vers vous ultérieurement concernant l'affectation. Pour d'éventuelles informations supplémentaires, merci de contacter le Pôle Enfance Jeunesse au 07 87 55 72 66

### **Services Périscolaires**

La ville de Poussan propose aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune différents accueils de loisirs, les matins dès 7h30, sur les temps méridiens et le soir jusqu'à 18h30. L'inscription doit être effectuée auprès du guichet unique. Il s'agit d'un dossier différent de celui fournis pour l'inscription à l'école.

#### **ALP des Baux**

Resp. : Julien Vellas

Tél. : 06 49 52 65 18 - Courriel : [alp@ville-poussan.fr](mailto:alp@ville-poussan.fr)

#### **ALP Véronique Hébert**

Resp. : Emilie Mayet

Tél. : 06 79 71 27 21 - Courriel : [alpvh@ville-poussan.fr](mailto:alpvh@ville-poussan.fr)

### **Horaires des ALP**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- De 7h30 à 9h (payant) accueil échelonné des enfants jusqu'à 8h40
- De 12h à 14h (payant) pause méridienne avec cantine
- De 12h à 12h30 (gratuit) départ échelonné sans cantine
- De 13h à 14h (payant) accueil échelonné sans cantine jusqu'à 13h40
- De 17h à 17h30 (gratuit) accueil fixe, sortie unique à 17h30
- De 17h à 18h (payant) études surveillées
- De 17h30 à 18h (payant) accueil fixe, sortie unique à 18h
- De 18h à 18h30 (payant) départ échelonné jusqu'à 18h30

Mercredi et vacances scolaires :

- De 7h30 à 18h30 (payant)

## **Accueil de Loisirs Extrascolaires (ALE)**

### **Centre de loisirs**

Resp. : Anthony Durango

Tél. : 06 49 52 65 61 - Courriel : [clsh@ville-poussan.fr](mailto:clsh@ville-poussan.fr)

Mercredis et vacances scolaires.

Fermeture annuelle pendant les vacances d'hiver et du 17 au 31 août 2020 inclus.

### **Restauration scolaire**

L'inscription au restaurant scolaire est obligatoire et doit être effectuée auprès du guichet unique.

La restauration scolaire est accessible aux enfants des différentes écoles de la ville sous réserve d'inscription, d'acceptation du règlement intérieur, de l'autonomie de l'enfant et du paiement des prestations.

En cas d'allergie un PAI doit être mis en place afin que la famille puisse fournir un panier repas, le coût du repas sera déduit, le tarif de la garderie restant à charge. La ville ne fournit pas de repas de substitution.,,,

Toutes les familles doivent inscrire leur enfant au travers du portail famille (possibilité d'inscrire à l'année pour la cantine et les garderies scolaires pour les familles en prélèvements), pour les paiements deux possibilités, le prélèvement automatique peut être poursuivi ou le paiement en ligne. Si vous n'étiez pas en prélèvement automatique à ce jour et que vous souhaitez en bénéficier, merci de remplir le mandat prélèvement (dans les documents de votre espace portail famille) accompagné d'un RIB à remettre au guichet unique pour que celui-ci soit actif.